

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1566

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À l'alinéa 33, substituer aux mots :

« ou la modification »

les mots :

« de garanties ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.